

\* \* \* \* \*  
 \* CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE. \*  
 \* LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISÉ PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU \*  
 \* UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION \*  
 \* DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L225.8 DU CODE DE LA ROUTE. \*  
 \* \* \* \* \*

➔ NUMERO DE DOSSIER : 0  
 CODE CONFIDENTIEL :

CE NUMERO DE DOSSIER ET CE CODE CONFIDENTIEL PERMETTENT UNE  
 CONSULTATION DE VOTRE SOLDE DE POINTS VIA INTERNET SUR LE  
 SITE : WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

*Avant de Régler  
 opoint*

NOM P : KA  
 PRENOMS : SUUFIANE  
 NOM USAGE :

NE(E) LE : 09/11/1985 A MANTES LA JOLIE (078)  
 FRANCE

SEXE : MASCULIN

ADRESSE : 1

ETAT DOSSIER : ANNULE ADMINISTRATIF

➔ SOLDE DE POINTS : 0

TITRE NO : YT72049 DELIVRE LE 18/01/2005  
 PAR SOUS-PREFECTURE DE MANTES LA JOLIE SOUS FORME DE PRIMATA  
 DECLARE PERDU LE 13/08/2015 SOUS-PREFECTURE DE MANTES LA JOLIE

CONDITIONS RESTRICTIVES : CORRECTION/PROTECTION VISION

PERIODES PROBATOIRES : DU 06/12/2004 AU 06/12/2007

SUIVI AAC : NEANT

CATGORIE : B  
 ETAT : ANNULÉE A COMPTER DU 20/06/2015  
 DELIVREE PAR EXA LE 06/12/2004  
 PAR SOUS-PREFECTURE DE MANTES LA JOLIE

DECISION : 44 RECAPISSE DE REMISE DU TITRE  
 POUR 00 ANS 06 MOIS 00 JOURS  
 ENREGISTREE LE 14/09/2015  
 RETRAIT DU TITRE LE 11/09/2015 PAR SOUS-PREFET DE MANTES LA JOLIE  
 INFRACTION DU 06/09/2015 A 06H15 LIEU : LIMAY  
 SOLIF : 00217  
 00217 CHANGEMENT DE DIRECTION SANS AVERTISSEMENT PREALABLE

# PERMIS DE CONDUIRE

## CONSULTATION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Bonjour, M KA SOUFIANE

Votre permis de conduire est doté à cet instant de :

Après le Réglé  
Permis récupéré



Date de naissance : 09/11/1985

**6 points**

Je souhaite obtenir des informations sur les modalités de reconstitution de mon capital de points (12 points)

Je souhaite en savoir plus sur le dispositif du permis à points

([http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/vos\\_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points))

### AVERTISSEMENTS

- 1/ Il s'agit du solde de points affectés à votre dossier de permis de conduire **au moment de la visualisation**, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées dans le système national des permis de conduire;
- 2/ Le solde de points qui apparaît ne préjuge pas des éventuelles mesures de restriction du droit de conduire (suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire) dont vous pouvez faire l'objet ;
- 3/ Le solde de points affiché ci-dessous est **exclusivement** destiné au titulaire du permis de conduire correspondant. Le fait, pour un tiers non autorisé par la loi, notamment un employeur ou un assureur, d'obtenir soit directement, soit indirectement communication de cette information est un délit prévu par l'article L.225-8 du code de la route (7 500 euros d'amende).